

## Formation ADR 1.3

### Réception, entreposage et manipulation matières dangereuses



#### Objectifs de la formation :

- Sensibiliser aux exigences réglementaires relatives au transport de matières dangereuses
- Savoir établir et appliquer les dispositions nécessaires pour se conformer aux exigences réglementaires
- Connaître les responsabilités et missions des différents acteurs (expéditeur, transporteur, destinataire, chargeur, conseiller sécurité au transport des matières dangereuses...)



#### Public

Tout intervenant au TMD autre que conducteur ADR



#### Effectifs

Jusqu'à 10 personnes



#### Prérequis

Aucun



#### Durée et Horaires

7 heures (1 jours)



#### Validation

Attestation de formation



#### Animateur

Formateur qualifié  
Spécialiste en Prévention



#### Moyens

Salle et projection  
Méthode active  
Mise en situation



**Méthodes pédagogiques :** Alternance de théorie et de pratique. Mises en situations. Rédaction de documents. QCM.



**Handicap :** Nos formations peuvent être adaptées aux personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour plus de renseignements.



**Tarifs et Financements :** 800€ HT/jour



**% de Réussite** (A venir)



**% de Satisfaction** (A venir)



## Programme de la formation

### Formation ADR 1.3

#### Réception, entreposage et manipulation matières dangereuses

Un test de positionnement sera proposé en début de formation pour pouvoir adapter la formation aux participants

#### Présentation de l'ADR

- Contexte réglementaire : Application de l'ADR et de l'arrêté français,
- Structure et principes de l'ADR
- Notions essentielles

#### Responsabilité

- Rôles et missions de l'expéditeur, du transporteur, du destinataire, du chargeur, de l'emballeur
- Rôles et missions du conseiller à la sécurité
- Infractions et les sanctions

#### Les principales exigences applicables

- Mode de transport : colis, vrac, citerne, container ou benne
- Conditionnement des marchandises (groupe d'emballage, catégories de transport, marquage et étiquetage des colis)
- Signalisation : placardage et signalisation orange
- Documentation : document de transport, consignes de sécurité, certificats de formation des conducteurs, certificat d'agrément du véhicule, protocole de sécurité
- Equipements spécifiques et réglementaires du véhicule
- Protections individuelles des conducteurs
- Intervention en cas d'accident
- Contrôle des véhicules avant départ et à réception

#### Exemptions

- Exemptions totales (1.1.3.1, DS 168 « amiante »)
- Exemptions partielles (quantité limitée et quantité exceptée 1.1.3.4, exemption 1.1.3.6.)



#### Règlementation :

Les personnes employées par des entreprises ou collectivités dont l'activité comporte des opérations d'expédition, d'emballage, de chargement, de remplissage, de déchargement ou de transport de marchandises dangereuses doivent suivre la formation ADR 1.3.



#### Métiers et débouchés :

Chef d'équipe, chef de chantier, chauffeur en quantité limitée, Personnes des services logistique, administratif, QHSE